Le 15 septembre 2016

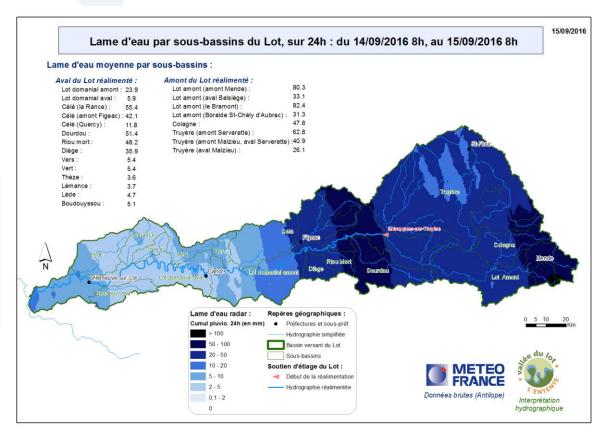
Suivi de l'étiage 2016 du bassin du Lot -Soutien d'étiage du Lot domanial - Bulletin n°12

La campagne 2016 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le vendredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (28e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : http://laviedelariviere.bassindulot.fr, et davantage d'infos sur l'étiage sur : http://etiage.bassindulot.fr, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : du 14 au 15 septembre 2016 http://etiage.bassindulot.fr

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur : http://meteo.bassindulot.fr



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

La semaine écoulée s'est poursuivie avec un temps sec et chaud jusqu'aux orages des 13 et 14 septembre apportant un rafraichissement conséquent des températures et des pluies efficaces sur l'ensemble du bassin.

La tendance est à la poursuite de l'instabilité jusqu'à cette fin de semaine puis retour d'un temps sec.

Hydrologie du bassin :

Les débits de l'ensemble des cours d'eau ont poursuivi leurs fléchissements avec 12 stations du bassin qui ont vu leurs débits seuils franchis avant les orages. Les orages ont permis de soulager temporairement la situation de l'étiage notamment à l'amont du bassin.

.6	es derniers Débits d'Objectifs	d'Et	tiage (D.	O.E) fran	chis dura	ant cet et	tiage sur	le bass	in:			
	STATIONS BASSIN LOT - Débits mo	yens	journalie	ers (QMJ)	- 2016 (en	m3/s):						
		•	-			12 Sep 	13 Sep 	14 Sep 4	+ +			
	LOT AMONT :											
	Mende [aval]	eDF	0.32	0.32	0.33	0.32	0.31	2.8				
	Balsièges [Bramonas]		→	→	→	→	1	1	C2			
	Le Monastier [Pin-Mories]	VR-	0.64	0.48	0.65	0.5	0.47	1.1				
	TRUYERE :											
	Serverette	VR:	0.16	0.16	0.17	0.15	0.15	1.2	[C			
	Oradour [Pont-de-Rochebrune]	VR-	0.15	0.15	0.2	0.15	0.15	0.2	2			
	LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHOR											
	Conques	VR-	0.29	0.18	0.22	0.22	0.29	0.11	C			
	Viviez [2]	Vit-	0.13	0.14	0.09	0.1	0.12	1.4				
	Maurs [Les Brauges]	VIE-	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	2.9	C			
	Orniac [Les Amis du Célé]	VR-	1.5	1.6	1.6	1.47	1.41	1.44				
	LOT AVAL CAHORS:											
L	_abastide-du-Vert [Les Campagnes]	VR-	0.1	0.1	0.11	0.11	0.1	0.1	C2			
	Boussac	VR-	0.08	0.09	0.09	80.0	0.09	0.1	C			
	Casseneuil	VR-	0.07	0.07	0.06	0.07	0.09	0.15	C			
	GARONNE :											
	Lamagistère	VR-	59	70	69	78	74	99				
	Tonneins	VR-	122	104	101	108	110	130				

LÉGENDE
débit sans difficulté pour l'étiage débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
débit inférieur au débit d'alerte (DA)
débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
débit inférieur au débit de crise (DCR)

Indisponibilité de la cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot au 14/09/2016 en raison d'un problème technique sur le site http://laviedelariviere.bassindulot.fr



<u> Arrêtés de limitation des prélèvements : (TE = Tours d'eau)</u>

le 47 : Arrêté du 2 septembre 2016

Niveau 1 : TE -30% pour le bassin de la Thèze

Niveau 2 : -50% pour le bassin Lot NON réalimenté

Niveau 2 : -50% pour le bassin de la Lède NON réalimenté

Niveau 3 : -100% pour le bassin du Boudouyssou-Tancanne NON réalimenté sauf cultures

dérogatoires

Dans le 46 : Arrêté du 2 septembre 2016

Niveau 1: TE -30% pour la Thèze

Niveau 1: -30% pour le Vers, la Rauze et affluents

Niveau 2: -50% pour le Bervezou, Saint-Perdoux, Veyre et affluents

Niveau 3 : -100% pour la Sagne sauf cultures dérogatoires

Niveau 3 : -100% pour le Vert amont sauf cultures dérogatoires (-50%)

Niveau 3: -100% pour les affluents du Lot NON réalimentés sauf cultures dérogatoires (-50%)

Dans le 12 : Arrêté du 19 septembre 2016

Niveau 1 : pour les affluents du Lot amont Niveau 2 : pour les affluents du Lot aval

Niveau 2 : TE de niveau 2 pour les bassins du Dourdou de Conques et de la Diège

Dans le 48 : Arrêté du 12 septembre 2016

Niveau 1 : Alerte : Bassins du Bramont, Colagne et Truyère

Niveau 2 : Alerte renforcée : Cours d'eau Colagne et bassin du Lot

Dans le 15 : Arrêté du 9 septembre 2016

Niveau vigilance : secteur Célé

Niveau 2 : Alerte renforcée : Bassins de la Truyère amont et Margeride

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Le débit naturel reconstitué à l'aval d'Entraygues a atteint la valeur de 6,6 m3/s avant les orages, valeur en dessous de la fréquence décennale sèche.

Cette semaine, l'activité hydroélectrique à l'amont d'Entraygues a été calme autour de 20 m3/s puis a repris hier avec une QMJ enregistré à Entraygues [Roquepailhol] autour de 65 m3/s.

Pour rappel: L'Arrêté Interdépartemental portant interdiction d'exploiter en éclusée et réglementant les redémarrages des groupes de production pour les concessions hydroélectriques installées sur la rivière Lot est en vigueur depuis le 9 août 2016 jusqu'au 31 octobre 2016.

Une vigilance est demandée à l'ensemble des centrales hydroélectriques.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont en baisse par rapport à la semaine dernière pour l'ensemble des 4 retenues participantes au soutien d'étiage.

La cote d'usage de la retenue de Maury a été franchie la semaine dernière.

La cote touristique de Grandval conventionnée du 1er juillet au 31 août a été franchie cette semaine.



Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

La population touristique diminue sur l'ensemble du bassin versant.

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 9 août.

Suite aux travaux réalisés par EDF sur la retenue de Ganivet, le soutien d'étiage n'a pas repris par la mairie de Mende depuis le 9 septembre.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m3/s à Entraygues-sur-Truyère.

Bilan des décomptes au 14 septembre 2016 : Droits conventionnels acquis : 24,7 Mm3

Volumes déstockés cumulés pour le soutien d'étiage : 9,7 Mm3

Prochain bulletin : jeudi 22 septembre 2016

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : <u>Contact</u> : Cécile NOYER, <u>c.noyer@valleedulot.com</u>

Les modalités techniques du soutien d'étiage évoluent dès cette année avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m3/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

- ** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.
- **DOE**: Débit d'Objectif d'Etiage: Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.
- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 15/09/2016 :

Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :



	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	8-sept16	9-sept16	10-sept16	11-sept16	12-sept16	13-sept16	14-sept16	15-sept16	16-sept16	17-sept16	18-sept16	19-sept16	20-sept16
Consigne Entente Lot à	Consigne				Consigne			Consigne					
Entraygues-aval (12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	6,8	7,3	7,0	7,5	6,7	6,6	6,6						
Entraygues-aval (12)	52,2	35,8	23,2	21,9	20,1	27,9	65,1						
Faycelles (46-12) **	53,9	28,0	21,5	22,8	23,8	29,8	63,8						
Cahors-Lacombe (46)	55,0	35,9	24,6	23,7	22,9	30,2	37,0						
Cahors (EDF) (46)	50,6	32,0	21,6	20,6	19,9	25,6	30,8						
Coutet (EDF) (47)	34,4	54,0	52,0	30,2	24,6	26,3	25,6						
Aiguillon (47)	50,9	53,2	31,5	23,3	29,6	25,2	39,5						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Alerte : Recalage important après dévasage le 01/09

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la <u>cote</u> <u>touristique</u> (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 28 derniers jours (en m)	
Grandval	15-sept	725,73	-0,27	-1 ,95	-4,30	
Sarrans	15-sept	639,18	+9,18	-0,94	-0,73	
Maury	15-sept	582,25	-1,25	-1,94	-3,60	
Castelnau	15-sept	412,81	+2,31	-0,18	-0,47	

Source : EDF

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot) 297, rue Saint-Géry 46000 Cahors http://etiage.bassindulot.fr





12/09/2016



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

Entente Interdépartementale

du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016 **CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 22

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

(DOUZE mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 13 SEPTEMBRE 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable

VENDREDI 16 SEPTEMBRE

(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER Chargée du soutien des étiages c.nover@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Fax 04 78 94 54 50

00 h 00.

Consigne transmise à E.D.F.

Jusqu'au

- > CPO Lyon > G. E. H. Lot-Truyère
- Fax 04 71 46 82 90 Groupement Vallée d'Olt Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à

- > ASSO, AMENAG, VALLEE DU LOT
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- ➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE Antenne de RODEZ
- > DREAL MIDI-PYRENEES
- > DREAL AQUITAINE
- ➤ MISE / DDT: 12, 48, 47
- ➤ CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- ➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- ➤ BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- ➤ EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truvère)

Consigne n° 23

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

(DOUZE mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable

Jusqu'au MARDI 20 SEPTEMBRE 00 h 00.

15/09/2016

(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER Chargée du soutien des étiages c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F.

> CPO Lyon ➤ G. E. H. Lot-Truvère > Groupement Vallée d'Olt Fax 04 78 94 54 50 Fax 04 71 46 82 90 Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à

- > ASSO, AMENAG, VALLEE DU LOT
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE Antenne de RODEZ
- > DREAL MIDI-PYRENEES
- > DREAL AQUITAINE > MISE / DDT: 12, 46, 47
- ➤ CONSEIL GENERAL: 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- ➤ BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE

Entente Interdépartementale du bassin du Lot – EPTB Lot – www.bassindulot.fr